

BREATH-TEST à l'H₂-CH₄-LACTULOSE

Recherche de pullulation microbienne intestinale (SIBO TEST)

Votre rendez-vous du :

Un test respiratoire d'H₂-Méthane expiré pour diagnostiquer une multiplication anormale des bactéries intestinales vous a été recommandé.

Avant de venir à votre rendez-vous, nous vous demandons de lire attentivement ces indications :

Les patients souffrant d'une multiplication anormale des bactéries en lien avec une fermentation intestinale ressentent alors des symptômes variés pouvant être des ballonnements, des douleurs abdominales, des crampes, des diarrhées ou des nausées.

-Comment se déroule l'examen ?

Le test est réalisé en matinée et il vous faudra compter 4h30 de temps pour sa totalité.

Une première mesure de l'Hydrogène-Méthane présent dans l'air que vous expirez est réalisée à jeun (si la première mesure est trop élevée, il se peut que le test doive être reporté pour ne pas fausser le résultat).

Puis, vous devrez boire 10g de poudre de lactulose pur dilué dans de l'eau.

À partir de cet instant, 8 mesures respiratoires seront relevées toutes les 30 minutes pour savoir l'évolution du taux d'Hydrogène expiré après l'ingestion du lactose. Vos symptômes, s'ils apparaissent seront aussi répertoriés. Vous pourrez lire en salle d'attente entre chacune des mesures réalisées. Nous vous recommandons donc de prendre avec vous de quoi vous occuper pendant les 4h30 du test.

Une fois l'examen terminé, le résultat vous sera communiqué durant un entretien avec le médecin : si les valeurs d'Hydrogène-CH₄ expiré ont augmenté significativement après l'ingestion du lactulose, alors le test est positif et des indications vous seront données afin de dissiper vos symptômes. Un suivi ambulatoire par une diététicienne vous sera aussi proposé.

Selon la durée du temps de transit, il est possible que des symptômes apparaissent au retour à domicile, après l'examen, en particulier chez les patients constipés. Si tel était le cas, nous vous proposons de contacter le cabinet pour nous en informer.

-Préparation au test

Conditions préalables importantes : Pendant 4 semaines avant l'examen, la prise d'antibiotique, de probiotiques de lavements coliques ou d'examen médicaux nécessitant une purge est contre-indiquée. La prise de laxatifs est aussi contre-indiquée pendant 3 jours avant l'examen, ainsi que les IPP (inhibiteurs de pompe à proton).

La veille au soir : Consommer le dernier repas vers 18h la veille de l'examen. Ne pas pratiquer une activité sportive intense pouvant modifier les valeurs d'Hydrogène expiré : Ne pas fumer et ne pas consommer de chewing-gum.

Lors de ce repas de veille d'examen, éviter les produits laitiers, les boissons light et gazeuses, les légumes, les fruits, et les céréales complètes. Par examen, consommez une volaille ou des œufs ou du poisson, accompagnés de riz blanc ou de pomme de terre.

Le matin du test : Venir à jeun au cabinet, la consommation d'eau plate est autorisée. **Bien se brosser les dents avant l'examen** et ne pas consommer de chewing-gum ni de bonbon et ne pas fumer le matin du test. Ne pas utiliser de crème adhésive de prothèse dentaire.

-Quels sont les risques de l'examen ?

Cet examen respiratoire a pour but de détecter dans l'air expiré une substance anormalement exhalée, qui reflète une mauvaise digestion du sucre du lactulose, qui fermente à cause de la multiplication anormale des bactéries intestinales.

Ce test est indolore et ne comporte pas de risque significatif.

En revanche, en cas de pullulation microbienne, la consommation de ce produit pur peut faire ressentir les symptômes que l'on désire investiguer : Pendant et/ou après le test, les patients intolérants au lactose peuvent donc ressentir des crampes abdominales, ballonnements, nausées ou diarrhée.

-Facturation de l'examen : Le test respiratoire au lactulose est pris en charge par les prestations de base de la LAMal.

Si vous avez des questions complémentaires préalables à votre examen, n'hésitez pas à contacter le cabinet !